

REACH



OTTO FUCHS
Dülken

Information

REACH

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a adopté en 2007 le règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) afin de garantir un haut niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement. Il réglemente dans l'ensemble de l'Union Européenne les importations, la fabrication ainsi que l'utilisation entre autres des métaux et renforce la responsabilité de l'industrie quant à la manipulation sans danger de ses produits fabriqués.

Substances soumises à une autorisation

Les substances considérées comme extrêmement préoccupantes pour la santé et l'environnement peuvent être soumises à une procédure d'autorisation. L'Agence européenne des produits chimiques publie régulièrement le nom de ces substances sous la forme d'une „liste candidate“. Vous trouverez la liste de ces substances pouvant faire l'objet d'une autorisation en ouvrant le lien suivant:

<https://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>

OTTO FUCHS vérifie en permanence le contenu de cette liste candidate. Le plomb a été répertorié le 27.06.2018 dans la liste candidate des substances dites extrêmement préoccupantes („Substances of Very High Concern“ = SVHC). Le plomb en tant qu'élément d'alliage avec une concentration supérieure à 0,1 % (m/m) est contenu dans quelques produits du portfolio d'OTTO FUCHS. Par conséquent, notre société OTTO FUCHS répond vis à vis de ses clients à son obligation de communication d'informations stipulée dans l'article 33 du règlement REACH.

Cependant, le fait de répertorier le plomb dans cette liste „SVHC“ n'entraîne pas une obligation d'enregistrement ou d'autorisation et ne signifie avant tout pas une interdiction de cette substance. Néanmoins, il existe une période transitoire jusqu'en 2024, pour le cas où le plomb devrait être soumis à une obligation d'autorisation.

Fiches de données de sécurité

Les barres, les tubes ainsi que les profils et les pièces forgées et usinées depuis ces produits sont des articles pour lesquels il n'y a pas d'obligation légale d'élaborer des fiches de données de sécurité, d'autant plus que les risques issus de la manipulation de substances contenant du plomb sont maîtrisables. Néanmoins, les fiches informatives adéquates peuvent être fournies sur demande.

Articles

Les produits semi-finis (Barres, tubes, profils) fabriqués par OTTO FUCHS ainsi que les pièces forgées et usinées sont des articles dans le sens du règlement REACH.

Déchets et REACH

Les déchets de métaux et les résidus métalliques ne relèvent pas du règlement REACH. Ce sont des déchets au titre de la Directive 2006/13/EC relative aux déchets und ils sont soumis à la réglementation européenne sur les déchets.

OTTO FUCHS Dülken GmbH & Co. KG
Heiligenstraße 70
D- 41751 Viersen
www.otto-fuchs-duelken.de

Contact
email: reach-duelken@otto-fuchs.com

